

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Monsieur le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

OBJET :

**DELEGATION DE
FONCTION A
L'ACCESSIBILITE ET AU
HANDICAP**

**Mme Elodie VIGNERON
GORRET**

Conseillère municipale

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 relative à l'élection du maire et des adjoints,

VU la délibération 2026 DAD019 du 8 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que Madame Elodie VIGNERON GORRET a été élue conseillère municipale,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Elodie VIGNERON GORRET est déléguée à l'Accessibilité et au Handicap.

Madame Elodie VIGNERON GORRET est chargée de :

- Préparer et proposer les affaires concernant cette délégation et signer les avis et courriers s'y rapportant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie MARTOS FERRARA, 1^{ère} adjointe, Elodie VIGNERON GORRET, conseillère municipale, est déléguée pour signer tous les actes et décisions relatifs à l'Accessibilité et au Handicap.

ARTICLE 2 :

La délégation portée à l'article 1 du présent arrêté s'exerçant sous mon contrôle et ma responsabilité, Madame Elodie VIGNERON GORRET m'informerà à tout moment de son action et me fera connaître les dossiers pour me permettre de donner les directives d'ordre général, et d'en contrôler la mise en œuvre et d'évoquer toute affaire.

ARTICLE 3 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de la conseillère sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et dont copie sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault.